

NOTE D'ORIENTATION 2026

DECLINAISON TERRITORIALE DE LA GOUVERNANCE DU SPORT

Note n°2026-CRdS-1

18/02/2026



AGENCE
NATIONALE
DU SPORT



Ivry, le 18 février 2026

Direction générale
Note n°2026-CRdS-1

Dossier suivi par :
Anne-Lise TITON
01 53 82 74 20

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTERIM DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

à

MESDAMES ET MESSIEURS LES PRÉSIDENT-ES DES CONFÉRENCES RÉGIONALES ET
CONFÉRENCES DES FINANCEURS DU SPORT

MESDAMES ET MESSIEURS LES PRÉFET-ES DE RÉGION

MONSIEUR LE PRÉFET DE MAYOTTE

MONSIEUR LE PRÉFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

MONSIEUR LE HAUT COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

MONSIEUR LE PRÉFET, ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR, CHEF DU TERRITOIRE DES ÎLES
WALLIS ET FUTUNA

MONSIEUR LE HAUT COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

MESDAMES ET MESSIEURS LES DÉLÉGUÉ-ES TERRITORIAUX ADJOINT-ES DE
L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

- Pour information

MESDAMES ET MESSIEURS LES PRÉFET-ES DE DÉPARTEMENT

MONSIEUR LE PRÉFET DE CORSE

MESDAMES ET MESSIEURS LES RECTEUR-TRICES DE RÉGION ACADÉMIQUE

MESDAMES ET MESSIEURS LES RECTEUR-TRICES D'ACADÉMIE

MADAME LA PRÉSIDENTE DU CNOSF

MADAME LA PRÉSIDENTE DU CPSF

MESDAMES ET MESSIEURS LES PRÉSIDENT-E-S DES FÉDÉRATIONS ET
DIRECTEURS-TRICES TECHNIQUES NATIONAUX-LES

MESDAMES ET MESSIEURS LES PRÉSIDENT-ES D'ASSOCIATIONS NATIONALES
D'ÉLU-ES DE COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

MESDAMES ET MESSIEURS LES PRÉSIDENT-ES DES CONSEILS RÉGIONAUX

MESDAMES ET MESSIEURS LES PRÉSIDENT-ES DES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX

MESDAMES ET MESSIEURS LES PRÉSIDENT-ES DU COSMOS, DE LA CPME, DU
MEDEF, DE L'U2P, DE L'UNION SPORT ET CYCLE

**OBJET : Note d'orientation relative à la déclinaison territoriale de la gouvernance du sport
(conférences régionales et conférences des financeurs du sport) pour 2026**

**Cette note a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre des orientations nationales liées
à la déclinaison territoriale de la gouvernance du sport.**

I. PREAMBULE

Le début d'année 2026 marque le 5^{ème} anniversaire de la mise en œuvre de la gouvernance partagée du sport au niveau local. Le chemin parcouru est notable : 20 conférences régionales du sport et 18 conférences des financeurs installées, un millier d'acteurs mobilisés et 18 PST adoptés au service du sport dans l'hexagone et en outre-mer. La quarantaine de CPOF signés vient asseoir cette dynamique structurante collégiale.

C'est dans un contexte politique, économique et social en mouvement que les mandats des membres des conférences régionales du sport arrivent à échéance. Le renouvellement de ces assemblées est donc un enjeu majeur afin de mieux concerter pour rendre opportuns les choix, optimiser les moyens mobilisés et assurer une adéquation entre les besoins identifiés et précisément exprimés et les financements attribués.

L'évaluation des PST devra par ailleurs être méthodique afin que leurs résultats soient l'outil d'aide à la décision utile et partagé dans la poursuite de leur mise en œuvre.

Les délégués territoriaux de l'Agence en lien étroit avec les présidentes et présidents des conférences, sont invités à prendre en compte les orientations suivantes :

II. RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES CRDS

L'année 2026 est marquée par les élections municipales les 15 et 22 mars et le renouvellement des mandats des membres des conférences régionales du sport (5 ans).

1 ANTICIPER LES DESIGNATIONS

Afin que toutes les conférences régionales du sport puissent avancer de manière coordonnée dans ce calendrier, il est proposé qu'elles puissent se tenir **avant le 15 juillet 2026** pour l'hexagone, à l'exception de l'Occitanie qui a été installée en septembre 2021. Il s'agira alors de procéder à l'installation des nouveaux membres et à l'élection à la présidence et aux vice-présidences, conformément aux dispositions de l'article R. 112-40 du code du sport, pour une nouvelle mandature de 5 ans.

Vous pourrez ainsi vous aider d'un **retroplanning** vous permettant de vous donner de la visibilité sur les différentes échéances à respecter : date de la conférence, invitation + « save the date », modalités et date butoir de réception des candidatures à la présidence et aux vice-présidences, modalités et date butoir de réception des désignations des membres, contact avec les différentes structures représentées dès le début d'année pour obtenir les désignations dans les délais impartis.

Anne-Lise TITON se charge de faire le **lien avec les représentants nationaux** des entités qui siègent afin faciliter les nominations.

2 ENGAGEMENT DES MEMBRES

Vous pouvez entrer en contact avec les entités locales qui siègent afin de commencer à **anticiper les prochaines désignations** avec 2 mots d'ordre :

- Tendre vers la **parité** des membres en prenant en compte tant les titulaires que les suppléants,
- Désigner des personnes qui soient **engagées et disponibles** afin de ne pas retrouver les écueils rencontrés depuis 5 ans et permettre aux conférences d'être efficaces dans l'intérêt général.

Enfin, les conférences des financeurs du sport identifient et proposent des soutiens aux actions et projets structurants pour le territoire, dans le cadre des priorités des Projets Sportifs Territoriaux (PST), en fléchant les cofinancements de différents acteurs, membres ou non. Elles s'inscrivent ainsi dans la continuité de l'action des conférences régionales du sport. **La complémentarité et l'interaction entre les 2 instances** sont déterminantes. Les bureaux communs mis en place sont un excellent outil au service de cette efficacité. Au gré des contextes et besoins locaux, un rapprochement entre les deux instances pourra être opéré.

III. METHODOLOGIE D'EVALUATION DES PST

Depuis 4 ans, des ajustements utiles des objectifs et ambitions fixés initialement ont pu être opérés sur les PST. Ces réflexions et réorientations amènent les conférences régionales du sport à mieux prioriser leur action pour une **plus grande efficacité et une vision stratégique renforcée**.

Les Jeux olympiques et paralympiques 2024 ont également créé une émulation locale que beaucoup souhaite faire perdurer. Ceux des Alpes françaises 2030 tracent un chemin complémentaire permettant de maintenir voire enrichir les **impacts locaux**.

Afin de rendre plus lisible ce document stratégique d'aide à la décision, il est proposé, pour la nouvelle mandature, qu'il soit renommé « **Projet Sportif Stratégique de Territoire** » (PSST) afin de ne plus le confondre avec le PST, dispositif de soutien régional de l'Agence.

1 TRAME D'EVALUATION

L'année 2026 marquera également la **dernière ligne droite de la mise en œuvre des premiers PST**, et donc leur évaluation avant bilan et réécriture en 2027 (2027-2031).

Une méthodologie vous est proposée afin de permettre à l'ensemble des CRdS de disposer d'un cadre commun :

- Rappel de la démarche : contexte réglementaire, contexte sanitaire (COVID), choix de la méthodologie, calendrier de travail
- Principaux enseignements du diagnostic territorial qui ont permis de dégager les priorités du PST
- Modalités de suivi et d'évaluation mises en place
- Méthodologie de suivi et de mise en œuvre du PST avec éventuels recentrages et ajustements
- Méthodologie d'identification des projets prioritaires
- Méthodologie de cofinancement des projets retenus en lien avec les objectifs fixés et impacts
- Présentation des CPOF, enjeux, objectifs, impacts

- Des chefs de filât locaux se sont-ils dégagés ?
- Y a-t-il eu des croisements avec les PSF et si oui comment se sont-ils opérés et pour quels résultats ?
- Atteinte des objectifs fixés :
 - Quelles thématiques prioritaires ?
 - Quels projets ?
 - Pourquoi ?
 - Ont-ils été atteints : oui, non, pourquoi ?
 - Sont-ils poursuivis, développés, recentrés, ajustés, abandonnés ?
 - Quels enseignements de ces projets et de la méthodologie adoptée ?
- Perspectives du nouveau PSST et préconisations :
 - Quels constats ?
 - Quels objectifs ?
 - Quelles thématiques ? 1 à 3 prioritaires sur les 5 ans à venir
 - Quel calendrier ?
 - Mise à jour des données du diagnostic territorial initial sur la base des données de Data-ES mises à jour pour les équipements sportifs
 - Modalités de suivi et d'évaluation

Dans cette perspective, cette dernière année pourra par exemple être l'occasion de **centrer l'action du PSST sur une thématique prioritaire** qui amènera à une ou des actions prioritaires, et des financements prioritaires au travers notamment d'un ou plusieurs CPOF. Ce peut aussi être l'occasion de proposer un ou plusieurs chefs de filât en lien avec la conférence des financeurs du sport.

En Auvergne-Rhône-Alpes et en Provence-Alpes-Côte d'Azur, et dans les régions voisines, des groupes de travail transversaux pourraient ainsi voir le jour dans la perspective de l'accueil et de l'organisation des **JOP 2030 dans les Alpes**. Des synergies peuvent être recherchées tant en termes de méthodologie de travail que d'actions à initier pour développer le sport pour tous les publics dans ces territoires et au-delà en valeur d'exemple.

Les conférences régionales du sport pourront poursuivre l'identification et l'accompagnement de projets autour du label Terre de Jeux, d'Impact 2024, de la Semaine olympique et paralympique, de la Journée olympique et de la Journée Paralympique, de Génération 2024 | 30, des centres de préparation aux jeux...

Les actions autour de l'héritage des JOP de Paris de 2024, en lien ou non avec ceux de 2030, peuvent aussi être initiées sur les sports de pleine nature ou le « savoir-glisser » par exemple.

2 MODALITES DE L'EVALUATION

Le choix des modalités de mise en œuvre de l'évaluation vous était donné lors de l'élaboration du PST. Vous pourrez ainsi retenir de la même manière **une internalisation ou une externalisation** de cette évaluation. Vous pourrez dégager un budget dédié sur le BOP 219 alloué.

En fonction de la comitologie que vous avez mise en place au sein de la conférence régionale du sport, vous pourrez adosser l'évaluation à une commission ou un **groupe de travail dédié**, en y associant en tant que de besoin un ou des experts.

IV. CONCLUSION

La qualité des réflexions menées au sein des conférences, de la méthodologie de travail adoptée, des projets initiés peut trouver un intérêt à faire valoir la **responsabilité sociétale de ces organisations** (RSO). L'intégration volontaire des préoccupations sociales et environnementales dans le fonctionnement de chaque conférence peut avoir un enjeu interne et externe, la RSO permettant d'identifier et de mettre en œuvre des initiatives plus responsables.

Ce principe qui encadre la mesure de performance, l'activité de l'organisation, ainsi que ses relations avec ses parties prenantes correspond parfaitement aux objectifs que les conférences peuvent se fixer à terme.

Nous poursuivrons enfin nos **rencontres régulières 2 fois par an**, stratégiques d'une part lors du Cercle des présidents des conférences autour de la Présidente de l'Agence nationale du Sport, et techniques d'autre part avec les coordinateurs et référents des secrétariats généraux.

Il vous appartiendra de vous appuyer sur ces orientations pour vous inscrire dans le cap proposé, et transmettre à l'Agence (Anne-Lise TITON : anne-lise.titon@agencedusport.fr) au fil des échéances :

- Les Projets Sportifs Stratégiques Territoriaux adoptés (pour mise en ligne sur www.agencedusport.fr)
- Les mises à jour ou évolutions des PST/PSST
- **Les CPOF, leur mise en œuvre et évolution dans le temps**
- Les évolutions des formats de réunions, commissions...
- Les comptes rendus de réunions et documents ou supports utiles inhérents
- **Les calendriers de travail des conférences sur l'année 2026 et leurs éventuelles évolutions au fil de l'eau**
- **Les informations relatives aux mises à jour des élections des président.e.s et vice-président.e.s des conférences régionales et des financeurs du sport (pour mise en ligne sur www.agencedusport.fr)**
- **Les mises à jour des listes des membres titulaires et suppléants (pour mise en ligne sur www.agencedusport.fr)**
- L'évolution des règlements intérieurs
- Les besoins de financement en fonctionnement argumentés et détaillés.

Enfin, je vous invite à nous faire connaître par écrit les difficultés éventuelles rencontrées dans l'application des dispositions de la présente note. Je vous remercie vivement pour votre mobilisation et vous assure du total engagement de l'Agence nationale du Sport pour la réussite à terme de ce déploiement territorial.

Marie-Line ARNAUD
Directrice générale par intérim
de l'Agence nationale du Sport